



Affiché le

24 MARS 2025

ARRETE MUNICIPAL n°24/2025

**Autorisation de stationnement le jeudi 10 avril 2025
Place de l'Eglise**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande d'autorisation de stationnement d'une estafette « Cittamachina » dans le cadre **d'une concertation du PLUI**, de la Communauté de Communes Sud Estuaire, située 6 Boulevard Dumesnildot - 44560 PAIMBOEUF, pour le compte du bureau d'études CITTA NOVA, en date du 19 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Le **jeudi 10 avril 2025 de 8H00 à 13H00**, le bureau d'études CITTA NOVA est autorisé à stationner l'estafette « Cittamachina » sur les deux places de stationnement situées Place de l'Eglise (devant le commerce « L'Ancre d'Or »).

Ces deux places de stationnement sont délimitées sur la photo en annexe de cet arrêté.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par les services communaux.

Article 3 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article 1 pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale, au demandeur.

Le 24 mars 2025



Le Maire,

Sylvain SCHERER

ANNEXE

